



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 19 décembre 2003

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 9 décembre 2003

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 23 décembre 2003

**Convention entre la Ville et la Communauté d'Agglomération de
Niort, définissant les modalités d'utilisation des ressources
informatiques de la Ville par la Communauté d'Agglomération -
Avenant n°1.**

[\[Annexe\]](#)

Président :
M. Alain BAUDIN

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, Mme Geneviève RIZZI, M. Gérard ZABATTA

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, M. Rémy LANDAIS, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, Mme Françoise HALAT, M. Joël RENOUX, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Christabelle CHOLLET

Secrétaire de séance :

Monsieur Rodolphe CHALLET

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Jeanine BIMES donne pouvoir à M. Luc DELAGARDE.
Mme Nathalie HIBERT donne pouvoir à M. Robert PLANTECOTE.
Mlle Karen NALEM donne pouvoir à Mlle Fabienne RAVENEAU.
Mme Valérie UZANU donne pouvoir à Mme Nicole GRAVAT.
Mme Catherine REYSSAT donne pouvoir à M. Jacques LAMARQUE.
M. Michel PAILLEY donne pouvoir à M. Bernard JOURDAIN.
Mme Danièle GANDILLON donne pouvoir à M. Rémy LANDAIS.
M. Alain GARCIA donne pouvoir à Mme Jacqueline LEFEBVRE.
M. Dominique GUIBERT donne pouvoir à M. Franck GIRAUD.
Mme Michelle LE FRIANT donne pouvoir à Mme Elisabeth BEAUVAIS.
M. Stéphane TRONEL donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.

Excusés :

Conseillers :

Mme Catherine DEGUERCY, M. Jean-Louis EPPLIN

Monsieur Gérard ZABATTA, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire

Les dispositions de l'article 48 de la loi Démocratie de Proximité permettent à un E.P.C.I. de confier à l'une de ses communes membres, la gestion de services relevant de ses attributions.

A ce titre, la Communauté d'Agglomération souhaitant confier à la Ville de Niort, la gestion de ses systèmes d'information et de télécommunications, le Conseil de Communauté a décidé le 10 Février 2003 de signer une Convention d'utilisation des ressources informatiques au titre de l'année 2003,

Cette convention a été approuvée par le Conseil Municipal de Niort en date du 14 Février 2003.

Elle définit pour la période du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2003 :

- Les services généraux confiés par la CAN à la Direction des Systèmes d'Information et de Télécommunications de la Ville de Niort,
- Le montant forfaitaire de la rémunération associée.

A la demande de la Communauté d'Agglomération et dans la perspective de la définition plus précise d'un projet commun qui permettrait à la Ville de Niort et à la Communauté d'Agglomération de partager les ressources d'une même Direction des Systèmes d'Information et de Télécommunications, il est proposé d'établir un avenant n° 1 à cette convention, prolongeant celle-ci pour une période de 3 mois.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver les termes de l'Avenant n°1,
- Autoriser Monsieur le Maire à signer le présent avenant.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	4

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN
L'Adjoint au Maire

Gérard ZABATTA